

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ALAIN CLOUTIER, président
 Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire
 Mme SYLVIE GIRARD, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET
DE LIGNE À 315 Kv GRAND-BRÛLÉ - VIGNAN
PAR HYDRO-QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 14 novembre 2000, à 19 h
Centre Jeunesse des Laurentides
104, rue Vert-Pré
Huberdeau

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2000	1
MOT DU PRÉSIDENT	1
LE PRÉSIDENT:	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :	
PLACEMENTS PRÉSERVATION :	
RENÉ GIRARD, OCTAVE ÉMOND.....	1
ASSOCIATION DES INGÉNIEURS-CONSEILS DU QUÉBEC :	
ALAIN MÉRAND, JEAN TOUSIGNANT	9
PALMER JOHNSON	12
GILLES PAQUETTE	14
REPRISE DE LA SÉANCE	16
RÉJEAN THOMAS	16
ANDRÉ LANTHIER	18
NICOLE LOISELLE-TRUDEL, GILBERT TRUDEL	19
MARIE-JOSÉE AUBIN	21
MUNICIPALITÉS D'AMHERST ET D'HUBERDEAU :	
JEAN-GUY GALIPEAU, JEAN-MARIE MORIN	22
PROPRIÉTAIRES ET OCCUPANTS DE LA MONTAGNE DU LOUP :	
DANIELLE HÉBERT	25
DROIT DE RECTIFICATION :	
HYDRO-QUÉBEC :	
JEAN RIVA	29

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Bonsoir! Nous allons vous donner tout d'abord un très bref rappel des règles. La plupart d'entre vous étiez ici, hier soir. Donc, on est ici dans la deuxième partie, dernier soir à Huberdeau. Nous allons poursuivre à Gatineau et à Ripon pour le restant de la semaine.

10 Donc, ce soir, comme hier soir, on vous demande de nous faire votre présentation. On est ici pour écouter ce que vous avez à dire sur le projet. On vous demande, dans le cas des mémoires qui sont courts, de quelques pages, de nous en faire la lecture. C'est ce qu'on vous suggère de faire, surtout si vous êtes moins à l'aise en public ou au micro. Dans les autres cas, quand le mémoire dépasse une dizaine de pages, on vous invite à nous en faire soit un résumé, soit de nous donner les éléments essentiels de votre position pour que les gens dans la

15 salle comprennent également sur quoi vous vous appuyez. Et, surtout, de ne pas oublier de nous donner vos conclusions ou vos recommandations, puis votre position claire par rapport au projet.

20 Par ailleurs, je rappelle encore une fois que tous les mémoires sont lus et relus par la Commission. Donc, plus d'une fois, soyez assurés de ça. Et on rappelle également à ceux qui ont déposé leur mémoire, qui ne le présentent pas, que ces mémoires vont être entièrement lus également, de la même façon que ceux qui sont présentés, au même titre.

25 Nous allons inviter immédiatement une première participante. Il s'agit de madame Nicole Cyr. Madame Cyr?

 Nous allons inviter un second participant. Il s'agit des représentants de Placements Préservation. Bonsoir, messieurs!

30 M. RENÉ GIRARD :

 Bonsoir!

35 LE PRÉSIDENT :

 On va vous demander de vous identifier.

40 M. RENÉ GIRARD :

 Moi, je suis René Girard. Je suis urbaniste-conseil pour Daniel Arbour et Associés, bureau des Laurentides. Et, à ma droite, il y a monsieur Émond qui représente monsieur Biff Wheeler, qui est principal actionnaire de Placements Préservation.

LE PRÉSIDENT :

45

Très bien. Nous vous écoutons.

M. RENÉ GIRARD :

50

Donc, je peux aller pour les acétates? Donc, nous représentons ce soir Placements Préservation qui est une entreprise qui appartient à monsieur Biff Wheeler, un des descendants de la famille Wheeler qui a développé le Grey Rocks qui est bien connu dans le secteur Saint-Jovite/Mont-Tremblant et qui a marqué l'histoire touristique des Laurentides au XXe siècle.

55

Monsieur Wheeler a une propriété dans le secteur à Saint-Rémi d'Amherst et la ligne doit passer à proximité. Nous allons présenter rapidement le mémoire. Donc, les sujets seront: la propriété, les caractéristiques du milieu récepteur; le paysage du lac Brosseau qui est le secteur où est le propriétaire; l'utilisation actuelle et future de la propriété; les accès; les impacts de la ligne projetée sur la propriété; et nos conclusions.

60

On m'a dit que j'avais 15 minutes bien serrées, ça fait que je vais essayer de...

65

Donc, la propriété entoure le lac Brosseau, entre les routes 323, 327 et 364 le long du Chemin du lac Martin, autrefois, donc qui sillonne ici et qui passe ici en partie sur le coin sud-est de la propriété.

70

Donc, ce que vous avez d'entouré en noir pointillé, c'est la propriété, avec le lac Brosseau au milieu. Le projet de ligne, une des variantes du projet de ligne qui passe ici dans le coin sud-est, le long du Chemin du lac Martin qu'on voit ici en orangé. Donc, rapidement, c'est le contexte local de la propriété.

75

Les caractéristiques du milieu récepteur, la superficie de la propriété a 138 hectares, donc près de 300 acres. Le lac Brosseau a 9.5 hectares de superficie, donc c'est un lac moyen dans les Laurentides. Le milieu naturel est vraiment typique des Laurentides avec des montagnes variant de 300 à 400 mètres dans les alentours et ça fait partie d'un réseau d'hydrographie important. Il y a plusieurs lacs, cours d'eau, marais et marécages à proximité de la propriété. Il y a un couvert forestier dense qui est l'érablière à bouleau jaune qui est très, très présente dans les Laurentides. Et on retrouve aussi une faune abondante et diversifiée que nous précisons davantage dans le mémoire.

80

85

En ce qui concerne le paysage, donc, aux alentours du lac Brosseau, on a des pentes moyennes à fortes qui entourent le lac. Les percées visuelles sont parfois restreintes par les crêtes. Donc, c'est souvent fermé à cause des crêtes. Toutefois, à certains endroits, c'est ouvert sur les lignes de crête de collines, principalement vers le sud-est, sur les lacs environnants si on va sur les montagnes et les rivières. Et on voit aussi à certains endroits les marécages. On va voir plus loin des photos qui illustrent ces éléments.

90 Au sud-est du lac Brosseau, on retrouve un système de milieu humide et arbustif qui est caractérisé par un relief plat et sur lequel il y a une ouverture sur le champ visuel. Donc, qui permet de voir assez loin dans la vallée du Chemin du lac Martin, qu'on va voir un peu plus loin.

95 Je vais vous présenter quelques photos du secteur. Donc, ici, on a une vue vers le nord-ouest du lac. On aperçoit ici le bout du quai de la propriété qui est sur le lac, c'est tout petit; peut-être que de votre endroit, vous ne le voyez pas.

On a, ici, une photo qui montre vers le sud-est et on voit ici le seul chalet ou la seule résidence secondaire qu'on a sur le lac. Et ce cours d'eau ici, qui est la décharge du lac, s'oriente vers le système de marécages dont je parlais précédemment.

100 Nous avons un aperçu, ici, du milieu humide ou du système de marécages dont on fait mention, qui est approximativement à 4-500 mètres du lac au sud-est.

105 Donc, actuellement, il y a un chalet qui est habitable à l'année. Donc, les fonctions actuelles de la propriété. Il y a de l'aménagement forestier qui se fait sur la propriété, principalement certaines plantations de pin et beaucoup d'entretien du milieu forestier. Il y a aussi un aménagement de sentier pour activités récréatives qui se fait et pour accès à un belvédère naturel. À l'est du lac, il y a une montagne qui est très près du lac, sur laquelle il y a un cap rocheux et c'est à partir de ce cap rocheux que cette photo-là est vue. Et on a ici un aperçu du milieu humide qui longe le Chemin du lac Martin sur lequel nous allons arriver bientôt.

110 En ce qui concerne l'utilisation future de la propriété, donc, nous sommes dans un corridor récréo-touristique très fort entre Ottawa-Hull et Tremblant, principalement depuis le redéveloppement de la station Mont-Tremblant. Donc, c'est un secteur où il y a une forte circulation. La propriété possède plusieurs attraits permettant à moyen et long termes un développement de villégiature, un développement récréo-touristique, hébergement, plein air, etc. Aussi, la propriété pourrait se prêter à un projet de golf à certains endroits.

120 Le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides en vigueur depuis juin 2000 a fait que la propriété forestière et de conservation dans laquelle les usages récréatifs et touristiques sont permis. Et les documents d'urbanisme de Saint-Rémi d'Amherst prévoient plusieurs usages de nature touristique: hébergement, récréation intensive, extensive, etc.

125 Les accès à la propriété. Donc, ça se prend par le Chemin du lac Martin qui longe le système de marécages au sud-est du lac que j'ai montré tout à l'heure. Et, aussi, on peut accéder à la propriété par hydravion sur le lac Brosseau, dans le corridor nord-ouest vers le sud-est, vers la vallée du Chemin du lac Martin, tel qu'on a mentionné tout à l'heure, où on retrouve le système de marécages.

130 Donc, je reviens à cette diapositive. Donc, la vallée qui permet d'accéder au lac en hydravion est ici et on peut sortir sud-est vers ici dans le secteur de marécages où il y a vraiment ici un plat qui donne une percée visuelle assez importante.

135 Nous avons mentionné le Chemin du lac Martin qui est ici et le projet de ligne électrique qui longe la vallée du Chemin du lac Martin à une distance à peu près de 500 mètres du lac et de la propriété.

140 Au niveau de l'impact visuel de la ligne qui est projetée, donc, ici, vous avez la ligne projetée avec le Chemin du lac Martin. Donc, chaque espace pointillé en bleu foncé indique les espaces visuels à partir desquels on verrait la ligne. Donc, il y a tout le long du Chemin du lac Martin où la ligne serait visible, une partie où le Chemin du lac Martin serait sous la ligne. Donc, l'entrée vers le propriété est ici. Et à partir du belvédère qui est localisé ici, où on voyait les photos avec un paysage à perte de vue, donc, où on voit ici que le paysage nous amènerait, on verrait très bien la ligne. De la propriété, de la résidence secondaire, il y aurait une vue vers le sud-est à partir de laquelle on verrait aussi la ligne, selon nos évaluations. Et à l'extrémité nord-ouest du lac aussi, il y aurait une vue vers la ligne électrique.

150 Ça fait que si on revient à la photo à partir du belvédère ou du sommet à l'est du lac, donc, ici, il y a le secteur marécageux, donc, où le Chemin du lac Martin passe approximativement, et la ligne passerait grosso modo dans cet axe-ci. Donc, à partir du belvédère, la ligne serait nécessairement très très visible sur plusieurs kilomètres.

155 Nous avons simulé la ligne le long du Chemin du lac Martin à l'intérieur du marécage et nous avons mis les pylônes à l'échelle, etc. Ça fait que s'il y avait un pylône à proximité de l'intersection avec le Chemin du lac Martin et la petite route qui mène vers le lac, ça serait l'aperçu que l'on aurait le long du Chemin du lac Martin.

160 Donc, les impacts sur le milieu naturel. Impacts importants sur la vallée du Chemin du lac Martin sur une distance de près de un kilomètre sur et à proximité de la propriété, parce qu'on a vu que le Chemin du lac Martin passait sur le coin de la propriété. La ligne serait située à une distance de 500 mètres du lac Brosseau et la ligne passerait en grande partie à l'intérieur et à proximité du système de marécages de la vallée du Chemin du lac Martin, qui est actuellement un milieu vierge. Il y a peu d'interventions humaines jusqu'à maintenant, à part le chemin et quelques aménagements forestiers sur les abords du milieu humide.

165 Impacts sur le paysage. Donc, ligne localisée dans la vallée, dans un milieu plat et ouvert visuellement. Serait visible du lac Brosseau en direction sud-est entre les crêtes à partir de la résidence située en bordure du lac et tout au long du Chemin du lac Martin et, aussi, à partir du belvédère.

170 Hydro-Québec accorde une résistance très forte et forte aux unités de paysage du secteur du lac Brosseau à l'intérieur de ses études. Dans le mémoire, on donne les références. Donc, on parle de faible capacité d'absorption, de faible capacité d'insertion, de grande qualité intrinsèque et de grand intérêt selon la vocation du milieu. Donc, Hydro-Québec, dans ses rapports, arrive aux mêmes conclusions que nous sur la qualité du milieu. Toutefois, ils passent

175 la ligne électrique ou c'est un des projets, ça fait que, nécessairement, le propriétaire ne voit pas ça du même oeil.

Ça fait que, en conclusion, l'environnement du lac Brosseau supporterait difficilement l'implantation de la ligne tant pour le paysage local que régional. Le champ visuel dans la vallée du Chemin du lac Martin serait omniprésent sur une distance de 2 kilomètres pour l'utilisateur et, sur 300 mètres, la ligne serait au-dessus du Chemin du lac Martin et croiserait le chemin d'accès au lac Brosseau à l'entrée de la propriété. Ici, sur la photo, on a la guérite qui est à l'entrée de la propriété à proximité du marécage et la ligne électrique passe exactement au-dessus, ici.

185 Pour terminer, donc, l'implantation de la ligne contribuerait à diminuer le potentiel récréo-touristique et de villégiature de la propriété et créerait certes une dépréciation sur la valeur foncière et réduirait l'accès à la propriété, principalement par voie aérienne, vu l'implantation de la ligne dans l'axe sud-est. Dans le mémoire, on fait référence au pilote de l'hydravion que vous avez vu sur la photo nous indiquant qu'avec la ligne, il serait impossible de repartir vers le sud-est à partir du lac Brosseau. Et, nécessairement, la qualité visuelle du Chemin du lac Martin serait très diminuée.

Merci de votre attention.

195

LE PRÉSIDENT :

On aurait quelques interrogations, si vous permettez, monsieur Girard et monsieur Émond, pour qu'on comprenne davantage la position de ce que vous représentez. À commencer par une question de ma collègue, madame Girard.

200

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

Bonsoir! Vous faites état dans votre présentation de projet pour le secteur de la propriété. Entre autres, dans votre mémoire, vous dites que ce serait un endroit idéal pour l'implantation de résidences secondaires, l'implantation d'hôtels de villégiature et aménagement d'un golf.

205

J'aimerais savoir, est-ce que ce sont des projets -- quel est l'état d'avancement des projets? Est-ce que ce sont des projets qui sont déjà en plan, qui sont déjà prévus, qui s'échelonnent sur un certain nombre d'années? Ou c'est déjà des choses qui sont...

210

M. RENÉ GIRARD :

Monsieur Wheeler n'a pas, pour l'instant, de projet à court terme. Comme beaucoup de propriétés qui ont appartenu aux Wheeler pendant tout le siècle qui vient de se terminer, donc, c'est un secteur qu'il trouvait qui avait un potentiel intéressant au niveau du développement de villégiature ou récréo-touristique. Il en a fait l'acquisition au début des années 80 et,

215

220 actuellement, il entretient la propriété, il améliore l'ensemble de la propriété pour que, éventuellement, ça puisse être mis sur le marché au niveau récréo-touristique.

Mais pour l'instant, à court terme, il n'a pas de projet. En tout cas, que moi je connais, tout au moins, à moins que monsieur Émond pense qu'il y aurait d'autres projets.

225 Donc, c'est dans la tradition de ce propriétaire-là de s'acquérir de propriétés qui ont un fort potentiel et d'attendre le moment où le développement récréo-touristique arrive pour pouvoir le mettre sur le marché. Ça fait que pour l'instant, c'est une propriété qui est de villégiature, parce qu'il y a un chalet qui est habitable à l'année, qui est occupé actuellement par monsieur Émond et où monsieur Wheeler va passer quelques périodes annuellement. Et, en même
230 temps, monsieur Émond est chargé d'entretenir l'ensemble de la propriété et de garder les lieux.

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

235 Vous nous avez montré tout à l'heure sur un des plans la possibilité, parce que dans votre mémoire, vous faites état qu'une des deux façons d'accéder à la propriété au lac, c'est par hydravion. Et vous nous avez démontré que ça arrive par...

M. RENÉ GIRARD :

240 Le nord-ouest.

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

245 ... le nord-ouest. Parce que vous faites état dans votre mémoire que si la ligne était construite, ça vous enlèverait automatiquement la possibilité d'amerrir. Est-ce que c'est parce que l'envol se fait dans l'autre sens et en direction de la ligne?

M. RENÉ GIRARD :

250

C'est que le départ se fait vers le sud-est où passerait la ligne à quelques mètres et, selon le pilote d'hydravion, il nous a indiqué qu'il serait impossible, après le passage de la ligne, de pouvoir aller dans ce sens-là, qui est un des seuls sens possibles pour pouvoir décoller à partir du lac.

255

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

La propriété est zonée, au niveau municipal, elle est zonée comment?

260

M. RENÉ GIRARD :

Elle est zonée pour des usages récréatifs de villégiature, récréatifs intensifs ou extensifs. Donc, ça permet aussi l'hébergement et tous les usages reliés au développement récréo-touristique.

265

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

Merci.

270

LE PRÉSIDENT :

Vous avez indiqué dans votre présentation que, parmi les impacts potentiels du passage de la ligne, il y avait une possibilité de dépréciation de la valeur foncière. Compte tenu, je dirais, de votre rôle de consultant et peut-être de votre connaissance de différents dossiers régionaux ou autres, êtes-vous en mesure d'éclairer la Commission sur la nature de cet impact particulier au niveau de la dépréciation?

275

M. RENÉ GIRARD :

280

C'est sûr que pour l'instant, on n'a pas de rapport d'un évaluateur qui donne une appréciation. Mais ce qui permet le développement récréo-touristique, c'est toujours la qualité du site ou la qualité du milieu récepteur. Nous avons un milieu, je dirais, qui est au-dessus de la moyenne dans les Laurentides et qui est principalement caractérisé par une route d'amenée, qui est à l'intérieur d'une vaste vallée, à l'intérieur de laquelle il y a un milieu humide où, là, on a une percée visuelle très très ouverte.

285

Donc, au départ, le visiteur ou l'acheteur éventuel ou l'occupant éventuel d'une des parties de la propriété aurait à sillonner la route une partie sous la ligne électrique, une partie à côté et, dépendant où il est localisé après, au niveau de la résidence, nécessairement, il aurait une vue vers la ligne électrique. Donc, qui serait visible de certaines parties du lac, pas toutes les parties du lac.

290

295 Et aussi, dans son expérience autour du lac, le long des sentiers, soit ski de fond, motoneige ou sentier pédestre pour aller au belvédère, qui est vraiment un belvédère naturel, que j'ai pu apprécier, probablement que les gens iraient naturellement à cet endroit, là, à ce moment-là, on aurait une vue imprenable sur la ligne électrique.

300 C'est évident qu'il y a une dépréciation à cet effet-là qui n'empêcherait pas totalement le développement de la villégiature mais qui amènerait un développement de moindre qualité, étant donné la contrainte qui serait observée dans le paysage.

LE PRÉSIDENT :

305 Vous indiquez qu'il y a une possibilité de potentiel pour un terrain de golf mais vous mentionnez également dans votre mémoire que ça serait avec les voisins éventuels. Est-ce qu'à votre connaissance ou à la connaissance de monsieur Émond, parmi les voisins dans le secteur, est-ce qu'il y a d'autres projets de nature récréo-touristique qui pourraient être mis en branle?

310 **M. RENÉ GIRARD :**

S'il y aurait d'autres projets chez les voisins?

M. OCTAVE ÉMOND :

315 Chez les voisins, je ne penserais pas, non.

LE PRÉSIDENT :

320 Pas à votre connaissance ?

M. OCTAVE ÉMOND :

325 Non.

LE PRÉSIDENT :

330 Très bien.

M. RENÉ GIRARD :

335 Je pourrais peut-être à partir de ça, c'est sûr que ça pourrait paraître un peu spéculatif à ce moment-ci mais il y a à peu près 12 ans, on travaillait sur des propriétés de monsieur Wheeler plus près de la région de Saint-Jovite/Mont-Tremblant et puis on avait indiqué, dans ce cadre-là, qu'il y avait un potentiel pour un terrain de golf. Mais, à ce moment-là, si on retourne 12 ans en arrière, mettons que c'était très spéculatif comme intervention mais c'était quand même dans les possibilités. Et, aujourd'hui, il y a un terrain de golf qui va ouvrir ce printemps.

340 Ça fait que le développement récréo-touristique se fait de cette façon-là, souvent, on établit longtemps d'avance un potentiel et on attend que le marché se présente. Ça fait que dans ce cadre-là, pour cette propriété, avec l'ajout de quelques propriétés voisines, il y aurait un potentiel pour un terrain de golf le long du corridor de Ottawa/Mont-Tremblant.

345 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, messieurs.

350 Nous invitons maintenant les représentants de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec. Bonsoir, messieurs! On va vous demander de vous identifier, par la suite, nous allons vous écouter.

M. JEAN TOUSIGNANT :

355 Mon nom est Jean Tousignant. Je suis président du Comité énergie de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec.

M. ALAIN MÉRAND :

360 Mon nom est Alain Mérand. Je suis consultant pour l'Association des ingénieurs-conseils du Québec.

LE PRÉSIDENT :

365 Nous vous écoutons.

M. JEAN TOUSIGNANT :

370 Dans notre mémoire, nous allons d'abord présenter un peu l'Association des ingénieurs-conseils du Québec pour, après, donner notre avis sur la justification du projet. Quelques mots sur les aspects environnementaux et notre conclusion.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE).

375 **LE PRÉSIDENT :**

Si vous permettez, on aurait quelques questions d'éclaircissement pour mieux comprendre votre position, à commencer par ma collègue, madame Chauvin.

380 **MME CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

Dans votre mémoire, je crois que c'est à la page 4, juste avant le volet traitant des aspects environnementaux, vous dites que bien que l'impact économique du verglas n'ait pas été quantifié pour la région ou que, en fait:

385

*Cet aspect ne tient pas compte de la réduction des coûts d'exploitation du réseau résultant de la diminution des pertes d'énergie permises par l'utilisation de la nouvelle ligne.+

Pouvez-vous apporter des précisions sur cet aspect-là?

390

M. ALAIN MÉRAND :

Lorsqu'on parle de réduction des coûts d'exploitation du réseau, on parle essentiellement de la réduction des pertes électriques lorsqu'on utilise une ligne plutôt qu'une autre. De façon générale, plus la ligne est courte, moins les pertes électriques sur le réseau sont élevées.

395

Donc, dans le cas, par exemple, de l'alimentation de la région de l'Outaouais à partir des centrales de la Baie James, il est certain que l'utilisation de la ligne à partir du poste Grand-Brûlé jusqu'à Vignan représente une distance plus courte que d'aller passer par Montréal, le poste Chénier. Donc, on parle, à ce moment-là, finalement, d'une diminution de perte d'énergie sur la ligne qui peut se chiffrer, dépendant des conditions d'exploitation, on parle peut-être de quelques pour cent de la capacité de la ligne.

400

405 **MME CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

Je m'excuse, je n'ai pas compris la fin de votre phrase. De quelques pour cent de quoi?

M. ALAIN MÉRAND :

410

De quelques pour cent de la capacité de la ligne.

LE PRÉSIDENT :

415

Une question de ma collègue, madame Girard.

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

420

Dans votre mémoire, vous faites état de l'évaluation qui a été faite, entre autres, des solutions autres qui ont été proposées, analysées par Hydro-Québec. Dans l'analyse de ces solutions-là que vous considérez comme n'étant pas celles que vous retenez, que vous retenez celle plutôt de la ligne Grand-Brûlé - Vignan, est-ce que l'évaluation que vous avez faite de ces autres options tenait compte des dernières améliorations qui ont été apportées à une des solutions qui était, entre autres, le poste Outaouais?

425

M. ALAIN MÉRAND :

430

Effectivement, c'est une des solutions qui avaient été proposées par Hydro-Québec et, à ma connaissance, il n'y a pas eu d'améliorations qui ont été faites depuis la préparation du rapport d'Hydro-Québec. Je ne sais pas si vous faites référence à un aspect spécifique?

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

435

Oui. Suite à l'étude du BAPE du poste Outaouais, Hydro-Québec s'est prononcée dans le cadre de cette audience-ci sur les recommandations, c'est-à-dire qu'ils appliqueraient les recommandations qui avaient été faites par le BAPE sur le principe d'une bretelle d'interconnexion.

440

M. ALAIN MÉRAND :

445

Effectivement, les conclusions auxquelles nous arrivons tiennent compte de cet aspect, la raison étant, en fait, qu'un des critères qui est utilisé par Hydro-Québec et qui nous semble tout à fait raisonnable, c'est que l'alimentation doit pouvoir se faire sans avoir recours à l'intervention de tiers. Dans ce cas-là, on parle du réseau de la province voisine, d'une part.

450

Et le deuxième problème est le problème dû à la nécessité de séparer les réseaux. On parle de la procédure d'ilotage qui consiste, lorsqu'on utilise la bretelle dont il est question, on doit, en fait, préalablement à l'utilisation de cette bretelle, déconnecter les charges du côté Hydro-Québec, ce qui représente tout d'abord un certain temps pour réaliser cette déconnexion et ce qui représente également un risque potentiel de problème, étant donné qu'on parle d'une exploitation d'un réseau en situation anormale. Donc, diminution de la fiabilité de l'exploitation du réseau dans ces conditions.

455

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

460 Vous parlez aussi dans les critères que vous reprenez, les critères d'Hydro-Québec, la notion des délais raisonnables. Pour vous, qu'est-ce que c'est un délai raisonnable? Est-ce que vous parlez du réseau de transport ou du réseau de distribution?

M. ALAIN MÉRAND :

465 On parle dans ce cas-là des deux, en fait, parce que les deux réseaux sont affectés. Quand on parle de délai raisonnable, c'est bien certain que c'est difficile de définir qu'est-ce qu'un délai raisonnable. Ça dépend beaucoup de la situation dans laquelle l'utilisateur se trouve, mais on peut penser qu'un délai d'une demi-heure à une heure est un délai raisonnable. Dans ce cas-là, on parle vraiment de peut-être un délai qui peut varier entre 10 et 20 heures. Qui me paraît un délai assez long pour quelqu'un qui se trouve sans électricité.

470

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

Je vous remercie.

475

LE PRÉSIDENT :

Merci, messieurs.

Nous invitons maintenant monsieur Palmer Johnson. Bonsoir, monsieur Johnson!

480

M. PALMER JOHNSON :

Bonsoir!

485

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE).

LE PRÉSIDENT :

490 Merci, monsieur Johnson. Si vous permettez, monsieur, on aurait peut-être une question ou deux pour comprendre davantage votre point de vue.

Ma collègue, madame Chauvin.

MME CATHERINE CHAUVIN, commissaire :

495

Dans votre mémoire, vous parlez d'un groupe de travail qui a été constitué avec du personnel du Jardin botanique et des fabricants de pesticides, des manufacturiers de protection, des chercheurs, etc. Ça fait quand même plusieurs années que ce groupe de travail-là a terminé ses recherches, si je peux m'exprimer ainsi. Est-ce que vous avez des commentaires

500 sur l'évolution des connaissances sur les phytocides depuis ce temps-là ou si, à votre avis, ce sont toujours les mêmes conclusions qu'on pourrait tirer qu'à cette époque-là?

M. PALMER JOHNSON :

505 Je pense que les composantes de base de tous ces pesticides-là, si vous voulez, sont à peu près les mêmes. Mais, en ce moment, moi, je vous parle fin des années 50, début 60. Aujourd'hui, avec les nouveaux qui sont beaucoup plus sélectifs, si vous voulez, ils sont peut-être plus, je dirais, effectifs pour l'utilisation si on tue du plantain, du pissenlit ou quelque chose de même ou un défoliant, mais la base reste, la toxicité reste la même, puisque la composante très souvent est la même et affecte le système.

510 Alors, en ce moment, plus on évolue vers ça, plus ça devient sélectif et dangereux. Et la preuve en est, c'est que le défoliant qu'on utilisait au Vietnam, c'était de la bouillie pour les chats à comparer avec ce qu'on a utilisé à la guerre du Golfe ou quelque chose semblable. Et d'autant plus beaucoup plus toxique pour l'être humain.

515 **MME CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

520 Certains des objets des travaux du groupe de recherche, c'était d'identifier, je pense, si j'ai compris, des précautions pour ceux qui étaient amenés à être en contact avec ces produits-là dans leur travail au Jardin botanique. Est-ce que les travaux qui ont été réalisés ont aussi permis d'identifier certaines précautions à prendre pour les visiteurs du Jardin botanique?

M. PALMER JOHNSON :

525 Pas seulement que du Jardin. Parce qu'en ce moment, ce qui arrivait, le Jardin botanique est, en ce moment, le premier, le plus gros au monde. Dans le temps, il était le deuxième. Et très souvent, les types qui travaillaient comme pomiculteur et tout ça, et puis s'amenaient et puis disaient: *Moi, j'avais un employé du tonnerre v'là deux ans. Cette année, je ne le vois pas. L'année passée, il était bon mais, cette année, il est rendu sur le Bien-être social. C'est un beau sans coeur.+ Le gars était après mourir! Parce qu'il se glissait parmi un brouillard, si vous voulez -- vous les avez sûrement vu passer dans des vergers et tout ça.

535 Alors, au Jardin, nous autres, quand on a vu ça, que ces types-là se plaignaient et que nous autres, on était un centre très, comment je dirais, un centre d'information, alors on se devait, en tant que association, de faire quelque chose. Et c'est là qu'est né le CPVQ pour que toutes ces idées-là soient écrites et qu'on forme des ajouts comme je vous ai offert, avec tous les dessins et tout ça, et montrer à toute la province de Québec.

540 Et, de ça, nous étions en relation avec les universités, option agriculture, aux États-Unis, mais l'inverse s'est fait aussi. Alors très souvent, ces gens-là venaient nous voir pour avoir de l'information et ça, ça s'est étendu au Canada en entier et tous les états de la Nouvelle-

Angleterre. Parce que c'était toujours le même problème, la même composante et le même danger d'intoxication.

545 Alors, au Jardin, bien, c'est ce qui a fait, nous autres, c'est qu'on a été tellement sévère et restrictif, qu'en ce moment, on passe des insecticides dans les serres et tout ça, et puis 0.5 ou quelque chose de même, puis il n'y a jamais d'accident qui est arrivé, ce qui aurait pu arriver facilement, par exemple, si on ne s'était pas penché, je pense, sur une problématique du genre.

550

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Johnson.

555

Nous invitons maintenant monsieur Gilles Paquette. Bonsoir, monsieur Paquette!

M. GILLES PAQUETTE :

Bonsoir, monsieur le président! Bonsoir, mesdames!

560

LE PRÉSIDENT :

Nous vous écoutons.

565

M. GILLES PAQUETTE :

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE).

LE PRÉSIDENT :

570

Monsieur Paquette, deux points à éclaircir, si vous permettez. Dans un premier temps, vous indiquez à la page 16 de votre mémoire - vous l'avez dit verbalement aussi - qu'il y a des choses que vous ne saviez pas au moment de l'acquisition de votre terre en 87-88 et vous mentionnez qu'à cette époque, il n'y avait aucune homologation des terres. L'homologation des terres à laquelle vous référez, c'est quelle notion? Qu'est-ce que vous avez dans la tête?

575

M. GILLES PAQUETTE :

Lorsqu'il y a des projets, comme, par exemple, lorsqu'il y a des projets de construction d'aéroport, dix ans auparavant, les terres sont homologuées. C'est-à-dire que ceux qui achètent la terre, ils savent à quoi s'en tenir. S'il y a un projet d'emprise, un projet de ligne, c'est un projet majeur parce que ça flanque par terre toute la valeur commerciale, la pollution visuelle, ça n'a que des mauvais effets pour la région, à ce moment-là, il n'était pas question du tout de ça.

585

LE PRÉSIDENT :

590 Vous faites référence à ce qu'on peut voir, entre autres, dans le cas des parcs où il y a une certaine réserve foncière qui est émise par le gouvernement pour un certain nombre d'années d'avance.

M. GILLES PAQUETTE :

595 C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

600 L'autre point, vous avez en annexe une pétition d'environ 115 signatures.

M. GILLES PAQUETTE :

605 Une centaine.

LE PRÉSIDENT :

610 Vous dites que vous avez fait le tour des voisins. Donc, on doit comprendre que c'est vraiment dans le secteur où vous habitez que vous avez fait signer ça?

M. GILLES PAQUETTE :

615 Autour du lac puis sur le long du chemin -- je me suis rendu exactement en me basant sur la limite ouest du lac, en mesurant 500 mètres avec ma voiture. Là, les gens dont les habitations étaient à ces endroits-là, j'ai parlé aux gens qu'en décembre suivant - c'était au mois de mars, février-mars - en décembre prochain, ils étaient pour avoir commencé la construction de la ligne. Les gens étaient totalement ignorants de ces choses-là.

LE PRÉSIDENT :

620 Pourriez-vous nous indiquer sur le nombre de personnes que vous avez rencontrées, quelle proportion des gens qui pouvaient ignorer le projet?

M. GILLES PAQUETTE :

625 La totalité.

LE PRÉSIDENT :

630 La totalité?

M. GILLES PAQUETTE :

635 La totalité. Puis je peux vous dire que les 100 quelque personnes à qui j'ai demandé de signer, il n'y a personne qui a refusé.

LE PRÉSIDENT :

C'est clair. Merci, monsieur Paquette.

640 **M. GILLES PAQUETTE :**

Bienvenue.

LE PRÉSIDENT :

645 Nous allons prendre une pause.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

650 (REPRISE DE LA SÉANCE)

LE PRÉSIDENT :

655 Nous allons continuer. Nous invitons maintenant monsieur Réjean Thomas. Bonsoir, monsieur Thomas!

M. RÉJEAN THOMAS :

660 Bonsoir, monsieur le président! Bonsoir, mesdames!

LE PRÉSIDENT :

Nous vous écoutons.

665 **M. RÉJEAN THOMAS :**

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

LE PRÉSIDENT :

670

Monsieur Thomas, une question d'éclaircissement de la part de ma collègue la commissaire, madame Girard.

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

675

Bonsoir, monsieur Thomas! Juste une petite question, oui, sur votre mémoire. Vous citez que vous êtes membre de l'APEHL et aussi membre du CCU d'Huberdeau. Je voudrais savoir: est-ce que ce comité a été impliqué dans l'analyse du dossier que vous nous présentez?

M. RÉJEAN THOMAS :

680

Comme tel, non. Mais vu que par le CCU, nous avons eu au départ un graphique pour faire l'étude, mais dans le temps - puis on a reçu ça le 3 mars 2000 - on a commencé à faire l'étude, mais le projet de l'Hydro-Québec a avancé trop vite, on n'a pas eu le temps de finir la vraie étude au complet. Alors, c'est pour ça que j'en parle plus ou moins, parce qu'on avait commencé mais on n'avait pas pu tout finir, ça a été trop vite.

685

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

690

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

695

Merci, monsieur Thomas.

M. RÉJEAN THOMAS :

Merci.

700

LE PRÉSIDENT :

Nous invitons maintenant monsieur André Lanthier. Bonsoir, monsieur Lanthier!

705 **M. ANDRÉ LANTHIER :**

Bonsoir, mesdames! Bonsoir, monsieur le président! Moi, ça va être assez court. Moi, c'est en mon nom personnel puis un peu comme conseiller des citoyens d'Huberdeau. Et j'organise aussi des marches, des randonnées pédestres et des randonnées de canot de la rivière à l'Eau Vive. Et je fais du ski de fond. J'aime la région.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

715 **LE PRÉSIDENT :**

Si vous permettez, monsieur Lanthier, seulement un point à éclaircir. Le format de votre mémoire est semblable à une résolution municipale. Mais vous avez bien dit au début que c'était en votre nom personnel?

720 **M. ANDRÉ LANTHIER :**

Personnel et comme conseiller.

725 **LE PRÉSIDENT :**

Comme conseiller à Huberdeau. Savez-vous si votre Municipalité entend déposer une résolution ou...

730 **M. ANDRÉ LANTHIER :**

Elle est censée déposer une résolution aussi, la Municipalité.

735 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur.

M. ANDRÉ LANTHIER :

Merci, au revoir.

740

LE PRÉSIDENT :

Nous invitons maintenant madame Nicole Loiselle-Trudel et monsieur Gilbert Trudel. Bonsoir, madame! Bonsoir, monsieur!

745

Mme NICOLE LOISELLE-TRUDEL :

Bonsoir, monsieur le président...

750

LE PRÉSIDENT :

Nous vous écoutons.

755

Mme NICOLE LOISELLE-TRUDEL :

... mesdames les commissaires! Je suis Nicole Loiselle-Trudel. Merci de me permettre d'exprimer publiquement la lettre d'opinion que je vous ai fait parvenir.

760

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

LE PRÉSIDENT :

On peut écouter votre fils faire sa présentation. Nous vous écoutons.

765

M. GILBERT TRUDEL :

Je me présente, Gilbert Trudel. C'est en mon nom personnel et en celui de tous les jeunes partageant mon opinion que nous vous présentons ce mémoire, ce soir. Nous, votre relève, souhaitons exprimer notre position sur le passage éventuel d'une ligne à haute tension dans notre localité.

770

Étudiant en arts à l'Université du Québec à Montréal, j'ai également complété mes études en sciences pures au niveau collégial. Je travaille également à l'Auberge du lac à la Loutre qui se trouve tout près de chez moi.

775

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

LE PRÉSIDENT :

780

Une première question pour monsieur Trudel. Vous dites que vous avez ramassé une soixantaine de signatures. Vous dites également que vous parlez au nom d'un certain nombre de jeunes.

785

M. GILBERT TRUDEL :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

790

Je reprends votre expression, et que vous avez été délégué. Est-ce que c'est des jeunes qui sont dans la région ou si vous avez élargi?

M. GILBERT TRUDEL :

795

Il y a la moitié environ que ce sont des jeunes de la région ici, des amis d'ici, mais il y a aussi, moi, en étant étudiant à Montréal, j'ai également récolté des signatures là-bas dans mes cours, des gens de mon âge qui étaient également touchés par ces impacts-là, qui en prenaient conscience tout au moins. Et voilà.

800

LE PRÉSIDENT :

C'est clair. Une question pour madame Loiselle-Trudel. Dans votre mémoire, à la toute fin, vous dites que, et je vous cite:

805

*Il est impératif de prendre le temps nécessaire pour étudier et analyser ce projet en profondeur car des sommes énormes sont ici en cause.+

810

Quand vous dites *étudier davantage+, pour vous, ce serait quoi les éléments ou les études qui devraient être prioritaires face à un projet comme ça?

Mme NICOLE LOISELLE-TRUDEL :

815

Surtout de vérifier vraiment la nécessité de cette ligne; surtout d'envisager les autres alternatives que beaucoup de gens ont proposées. Quand je parle des sommes énormes d'argent, voir si ça sert bien les intérêts de toute notre collectivité, quand on sait qu'il y a des manques au sujet de budget dans des endroits comme pour les écoles ou dans le système de soins de santé des Québécois.

820

LE PRÉSIDENT :

Merci, madame. Merci, monsieur.

Mme NICOLE LOISELLE-TRUDEL :

825

Merci.

M. GILBERT TRUDEL :

830

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Nous invitons maintenant madame Marie-Josée Aubin.

835

Mme MARIE-JOSÉE AUBIN :

Bonsoir!

840

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, madame!

Mme MARIE-JOSÉE AUBIN :

845

Bonsoir, mesdames.

LE PRÉSIDENT :

850

Nous vous écoutons.

Mme MARIE-JOSÉE AUBIN :

Voici mon mémoire.

855

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

LE PRÉSIDENT :

860

Peut-être une petite question rapide, madame. Compte tenu de votre travail de comptabilité dans la région, vous avez abordé la question des impacts négatifs reliés au secteur économique, est-ce que vous êtes à même par votre connaissance personnelle de nous signaler si le développement économique consécutif à Tremblant s'est fait ressentir jusque dans le coin où vous habitez vous-même?

865

Mme MARIE-JOSÉE AUBIN :

Bien, ayant des logements, oui, parce que la plupart des logements à Saint-Jovite, c'est rendu inabordable pour les gens qui travaillent là, à Tremblant, qui ne sont pas payés très cher. Et à Tremblant, c'est impossible de penser d'aller rester là, ça coûte un prix de fou. Alors, ça refoule. Ça refoule. On a des logements à Brébeuf aussi qui sont moins chers qu'à Saint-Jovite, c'est sûr, puis ça se loue comme rien parce que là-bas, c'est trop cher.

870

LE PRÉSIDENT :

875

Puis vous reliez ça vraiment au développement autour de Tremblant?

Mme MARIE-JOSÉE AUBIN :

880 Ah! oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

885 Merci beaucoup, madame. Au revoir.

Nous invitons maintenant monsieur Jean-Marie Morin, monsieur Jean-Guy Galipeau, maires des municipalités d'Amherst et d'Huberdeau. Bonsoir, messieurs les maires!

M. JEAN-GUY GALIPEAU :

890 Bonsoir, monsieur le président!

LE PRÉSIDENT :

895 Nous vous écoutons.

M. JEAN-GUY GALIPEAU :

900 Je commencerai simplement en citant le mot de départ qui est de Ben Johnson: *Il en menace beaucoup celui qui fait injure à un seul.+

905 Monsieur le président, mesdames les commissaires, les municipalités d'Amherst et d'Huberdeau très sérieusement affectées par le projet de ligne à 315 kV Grand-Brûlé - Vignan vous remercient très sincèrement de leur donner l'occasion de s'exprimer à nouveau sur ce projet.

(LES INTERVENANTS FONT LECTURE DU MÉMOIRE)

LE PRÉSIDENT :

910 Messieurs, si vous permettez, ma collègue, madame Chauvin, aurait quelques questions d'éclaircissement concernant le mémoire.

915 **Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

Peut-être pour monsieur le maire de la Municipalité d'Amherst. On a vu qu'il y avait eu quand même plusieurs optimisations sur le Chemin Vendée. On a vu dans les présentations l'importance des corridors de routes 323 et 327. Je me demandais si vous aviez des
920 commentaires ou des précisions à formuler sur l'effet de ces optimisations-là par rapport au tracé initial, par exemple, proposé par Hydro-Québec, s'il y a des contraintes d'identifiées dans les règlements d'urbanisme de la Municipalité, si, d'après vous et d'après vos concitoyens, il y a une amélioration de la situation à travers ce processus d'optimisation?

925 **M. JEAN-GUY GALIPEAU :**

En ce qui concerne notre municipalité particulièrement, on était prêts, nous, à étudier une possibilité d'arrangement entre les deux MRC, c'est-à-dire le corridor que nous, on avait proposé. On avait fait une étude chez nous, à la MRC des Laurentides, durant à peu près un
930 mois avec les spécialistes qu'on avait pu trouver dans le domaine et on avait proposé une solution de compromis, qui a toujours été rejetée du revers de la main par les gens de la MRC de Papineau, soit dit en passant.

Ensuite de ça, disons que les discussions avec Hydro-Québec ont été arrêtées avec nous de la MRC puis des municipalités. On a décidé de rester chacun devant nos positions. Sauf qu'au mois de février 2000, Hydro-Québec nous convoquait à la Municipalité du Lac-des-Plages pour nous présenter leur nouveau tracé. Et nous, on n'était pas au courant de ce qui
935 était pour être présenté, sauf qu'on gardait toujours espoir que la proposition qu'on avait faite de compromis serait minimalement dans ce projet-là.

Sauf qu'on a eu la surprise de notre vie en quelque sorte parce que, finalement, ce n'est absolument pas ça qui avait été présenté. On nous disait que c'était encore là -- qu'ils avaient fait encore des études, ils étaient arrivés à nous proposer le corridor du moindre impact. Pour un hasard que je m'explique mal, ce corridor-là suivait presque à la perfection les limites de la
940 MRC des Laurentides et de la Municipalité d'Amherst. C'était ça leur nouveau corridor de moindre impact.

Je ne peux pas vous dire les discussions qu'on a eues suite à cette rencontre-là, avant qu'on quitte Lac-des-Plages, parce que c'est off record et on doit toujours être prudent sur ce qu'on avance, même si c'est vrai. Il y a des témoins, tout ça. Je ne vous dirai pas ce qui s'est
950 dit là, sauf qu'il a été laissé entendre quand même que si on était des bons garçons, on pourrait peut-être se rasseoir avec nous autres et puis regarder à optimiser ça un peu plus vers la MRC de Papineau, tout ça.

Ça fait que finalement, nous, on n'a pas embarqué dans ce jeu-là étant donné qu'on avait totalement perdu confiance dans le promoteur. Mais suite à ça, il y a un contribuable d'Amherst qui a demandé que le tracé soit déplacé pour pas qu'il passe à proximité de chez lui.
955

Il a eu gain de cause. Un deuxième contribuable, il dit: *Moi, je ne veux pas l'avoir à proximité de chez nous+, ils l'ont redéplacé encore, toujours en parlant du tracé du moindre impact.

960

Écoutez, c'est quand même un peu aberrant en ce qui concerne ces procédures-là et c'était loin de... de toute façon, c'est absolument contre ce qu'on était prêts à accepter minimalement, le dernier tracé qu'Hydro-Québec a proposé.

965

M. JEAN-MARIE MORIN :

Je vais rajouter que, moi personnellement, j'ai eu nettement l'impression qu'on était convoqués là non pas pour prendre part à des discussions qui pouvaient trouver une solution, mais qu'on a été convoqués pour sanctionner une décision qui avait déjà été prise. C'était évident de la façon que tout le matériel était présenté par l'Hydro, puis on n'avait aucune possibilité d'être un élément dont on tiendrait compte dans la recherche de solution.

970

Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :

Quand vous dites que c'était une rencontre au Lac-des-Plages, est-ce que vous parlez de la rencontre dont plusieurs citoyens nous ont parlé de février 2000, ou c'est une rencontre qui avait lieu avec les élus et les représentants des municipalités? Ce n'est pas la même rencontre que celle dont on nous a parlé mais c'est à la même période?

975

980

M. JEAN-GUY GALIPEAU :

Disons que ça précédait cette rencontre-là avec les individus, mais c'était vraiment une rencontre pour -- Hydro-Québec annonçait aux deux participants des deux MRC leur proposition de *compromis+ de nouveau tracé, entre le corridor sud et le corridor nord. C'était dans ce but-là.

985

Mais il était évident, il faut dire, qu'il y avait déjà eu des discussions au préalable avec la MRC de Papineau, il y avait eu des ententes possiblement qui avaient pu être prises entre eux. Sauf que nous, on n'avait eu aucune discussion avec Hydro parce que ça avait été la position adoptée à ce moment-là par la MRC des Laurentides et les municipalités concernées.

990

LE PRÉSIDENT :

Merci, messieurs.

995

M. JEAN-GUY GALIPEAU :

Merci.

1000

LE PRÉSIDENT :

Nous invitons maintenant une dernière participante pour la soirée, madame Danielle Hébert.

1005 **Mme DANIELLE HÉBERT :**

Bonsoir!

1010 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, madame. Nous vous écoutons.

Mme DANIELLE HÉBERT :

1015 On dirait que j'ai pris l'habitude de fermer les audiences. Je présente mon mémoire en mon nom et au nom des propriétaires et occupants de la Montagne du Loup, qui est notre résidence au 250, chemin du lac à la Loutre à Huberdeau.

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1020

Parmi les solutions considérées par Hydro, je vais sauter des bouts dans ça parce qu'il y a beaucoup de gens qui ont parlé de solutions de façon beaucoup plus intelligente, logique et documentée que moi, mais je veux juste souligner que parmi les solutions considérées par Hydro eux-mêmes, moi, celle de doubler la ligne Chénier - Vignan, étant donné qu'Hydro est déjà propriétaire de l'emprise, qu'ils connaissent maintenant des revêtements de conducteurs glaciophobes, qu'ils ont étudié des nouveaux pylônes, on serait à même de croire que cette nouvelle ligne serait résistante, même si elle n'est pas sur un axe différent. Mais chez Hydro, on prétend qu'il faudrait deux fois plus de temps pour doubler la ligne Chénier - Vignan que celui nécessaire pour construire la ligne Grand-Brûlé - Vignan.

1025

1030

Moi, j'ai du mal à comprendre la différence de délai, mais je ne suis pas spécialiste. Ces solutions auraient, d'après moi, l'avantage d'être nettement moins coûteuses que la nouvelle ligne, ce qui veut dire qu'il resterait peut-être assez d'argent dans les coffres d'Hydro pour faire un vrai entretien et remise à neuf du réseau de distribution.

1035

On a répété à plusieurs reprises que les lignes d'alimentation de base en Outaouais auraient pu être rétablies beaucoup plus rapide en 1998, mais comme le réseau de distribution n'était pas prêt à utiliser l'énergie, on a mis l'énergie humaine aux réparations dans le triangle noir.

1040

Il y a un détail qui continue de me tarabiscoter. Je me demande, à propose des délais, dans quelle espèce de monde on vit maintenant pour ne plus pouvoir tolérer la possibilité d'un arrêt des industries de 24 heures en situation de catastrophe. Est-ce que ça veut dire que si

1045 l'usine continue à être alimentée en électricité durant un événement semblable au verglas de 1998, il faudrait se rendre à l'usine quand même?

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

LE PRÉSIDENT :

1050 Madame Hébert, si vous le permettez, une question de la part de ma collègue, madame Girard.

Mme DANIELLE HÉBERT :

1055 Oui.

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

1060 J'aimerais, si c'est possible de peut-être élaborer un peu plus sur les projets que vous aviez pour les lots...

Mme DANIELLE HÉBERT :

1065 28, 29, 30 et 31?

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

1070 Oui, et quel était l'état d'avancement de vos projets?

Mme DANIELLE HÉBERT :

1075 On monte régulièrement sur le haut, le vrai sommet, le 540 mètres. C'est une espèce de marche rituelle qu'on fait tous les printemps, tous les automnes. Il y a des petits lacs en haut. Si on est complètement sur le sommet, on voit la ligne qui passe derrière.

1080 Alors, on avait projeté faire un refuge juste un petit peu devant, il y a d'ailleurs le premier pic rocheux, directement sur les galets, une espèce de restaurant de montagne un peu rustique. Le fond serait sur le vrai galet, directement. On ne coulerait pas de plancher, ce serait monté avec des billots, du bois juste là. Puis sur le sentier, en montant, on voulait mettre des petits chalets genre motels, mais autosuffisants, qui auraient l'électricité d'ailleurs mais avec des lignes enfouies, qui seraient des unités indépendantes les unes des autres, où est-ce que les gens ne se verraient pas les uns des autres.

1085 Monsieur Noël Delcourt s'occupe de thérapie, de ressourcement, de choses comme ça. Ça fait que ça aurait été comme des fins de semaine thématiques qui auraient été organisées, avec des ateliers, des méditations, des thérapies de groupe, puis ensuite des prises de

1090 conscience individuelles. Ça fait que ça prend des endroits séparés. On aurait aussi des places pour utiliser l'argile locale en application, bon, toutes sortes de thérapies naturelles, des massages. Il y aurait un grand, un petit peu plus bas, à peu près où est-ce que la ligne passe, il y aurait un grand tee-pee avec plusieurs étages à l'intérieur, où est-ce qu'il y aurait là les services santé, mettons, avec accès à des huiles naturelles, toutes sortes de thérapies alternatives.

1095 C'est ça, là, on avait rencontré monsieur Labelle. On avait marché les terres avec lui et on a fait une offre d'achat. Là, on a entendu parler que la ligne s'en venait et on a demandé d'attendre. On est rendu là.

1100 **Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Vous spécifiez que c'est à l'endroit où va passer la ligne, cet établissement?

Mme DANIELLE HÉBERT :

1105 Oui. Parce que pour monter, on ne peut pas monter en ligne droite. On se trouve à monter sur les terres. On n'utiliserait pas vraiment le lot 28, parce que celui-là est plus marécageux. Mais pour monter, il faut monter par le... on commence, nous autres, par le 31, on passe du 31 presque au coin. Ça fait qu'on passe un peu sur le 31, sur le 30 au complet, sur le 29, on revient sur le 30 et le sommet est là.

1110

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

Merci.

1115 **LE PRÉSIDENT :**

1120 Une dernière question, madame Hébert. Vous dites que vous pouvez prétendre que le micro-climat dans votre secteur n'est pas exactement stable et prévisible. Vous faites référence au fait que le verglas, vous avez eu des très gros dommages et que l'été suivant, il y a eu une tornade. Ça fait quelques années que vous demeurez dans le coin, j'imagine?

Mme DANIELLE HÉBERT :

1125 Dix (10) ans qu'on habite là, sur la montagne.

LE PRÉSIDENT :

1130 Est-ce qu'à votre connaissance, il y a eu d'autres phénomènes de ce type pendant la période où vous habitez là?

Mme DANIELLE HÉBERT :

1135 Il y a souvent du verglas là quand il n'y en a pas dans le village, de la neige. Même, des fois, il faut appeler la Municipalité pour dire: *Venez déneiger.+ Il neige pas vraiment au village; nous autres, on a déjà plusieurs centimètres, pas juste en haut de la montagne, déjà dans ce coin-là. Mais toute la région est un petit peu plus haute. Mais chez nous, en haut, ma soeur habite en bas de la montagne, il y a déjà là une différence de précipitations puis de gel.

1140 **LE PRÉSIDENT :**

Vous venez de dire qu'il y a déjà eu plusieurs épisodes de verglas différents de ceux de janvier 1998.

1145 **Mme DANIELLE HÉBERT :**

Pas du gros verglas. Mais au village, il pleut, puis chez nous, c'est du verglas. Ça fait que j'imagine que 100 quelques mètres plus haut, ça doit être encore pire.

1150 **LE PRÉSIDENT :**

Vous dites également que pour le verglas de janvier 1998, vous avez eu de très gros dommages.

1155 **Mme DANIELLE HÉBERT :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1160 Qu'est-ce que c'était ces gros dommages-là? C'est des arbres brisés? Vous parlez que c'est en milieu forestier.

1165 **Mme DANIELLE HÉBERT :**

Oui, les arbres brisés. Puis on a eu neuf jours de panne. Ça fait qu'il y avait des frais consécutifs à ça, on ne pouvait pas aller travailler. Il fallait rester parce que le verglas, il continuait à y en avoir. Quand ailleurs ça fondait, nous autres, il continuait à y avoir du verglas. Ça fait que les arbres continuaient à casser, il fallait continuer à entretenir la route. Ça fait qu'il fallait rester. Dans mon mémoire, vous avez des photos avec les arbres pliés.

1170 **LE PRÉSIDENT :**

1175 Très bien, merci beaucoup, madame.

Mme DANIELLE HÉBERT :

Je n'ai pas droit à une question supplémentaire parce que je suis la dernière!

1180

LE PRÉSIDENT :

Juste avant de clore, nous allons inviter, pour utiliser le droit de rectification prévu au règlement, monsieur Jean Riva, porte-parole du promoteur, c'est-à-dire Hydro-Québec. Bonsoir, monsieur Riva!

1185

M. JEAN RIVA :

Monsieur le président, mesdames les commissaires.

1190

LE PRÉSIDENT :

Vous connaissez les règles du droit de rectification des faits?

1195 **M. JEAN RIVA :**

Les rectifications vont porter sur les mémoires qui ont été présentés hier. Pour ceux de ce soir, on n'a pas fini la lecture.

1200

Dans le mémoire présenté par l'Association pour la protection de l'environnement d'Huberdeau et du lac à la Loutre, à la page 5, il est dit:

*Cette pétition s'est faite en catastrophe juste après qu'Hydro-Québec eût dévoilé le tracé B-G-C aux seuls propriétaires touchés en février 2000 lors d'une rencontre à Gatineau.+

1205

Hydro-Québec veut préciser qu'elle a invité les propriétaires et les riverains à l'emprise, soit 270 personnes, lors des trois journées de portes ouvertes. Cette démarche fait suite aux

autres démarches de communication qui sont déjà mentionnées au chapitre 21 du rapport d'avant-projet.

1210 Dans le même mémoire, à la page 21, il est dit:

*Dans les études d'impact environnemental, on ne retrouve aucune liste des espèces susceptibles d'être déclarées vulnérables ou menacées.+

1215 Hydro-Québec indique que la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables a été présentée à la page 69 du volume 1 du rapport d'avant-projet de mars 2000 et complétée à la page 40 du complément de rapport d'avant-projet, et aussi dans les réponses et questions, commentaires du ministère de l'Environnement du Québec.

Toujours dans le même mémoire, à la page 25, à la deuxième remarque, il est dit:

1220 *La production locale d'électricité, 600 mégawatts du réseau d'Hydro-Québec, et celle de Chat Falls en Ontario peut fournir environ 750 mégawatts dans des délais très courts.+

Hydro-Québec veut préciser que la production de la partie ontarienne de la centrale à Chat Falls est plutôt de l'ordre de 80 mégawatts.

1225

Toujours dans le même mémoire, à la page 26, il est dit:

*(...) dans les conditions extrêmes du verglas de 1998, aucun pylône de transport d'Hydro-Ontario ne s'est abattu.+

1230 Hydro-Québec veut préciser que parmi les lignes à 115 kV et plus en Ontario, plusieurs centaines de pylônes furent endommagés, dont au-delà d'une centaine qui se sont effondrés.

À la page 32 du même mémoire:

1235 *(...) une source ontarienne, celle de Chat Falls, à laquelle on pourrait ajouter la centrale de Bryson qui devrait être modifiée.+

Hydro-Québec veut préciser que la centrale de Bryson est située au Québec. Elle est intégrée au réseau d'Hydro-Québec et elle est déjà comptabilisée dans le bilan de 600 mégawatts de la production locale en Outaouais.

1240

Maintenant, pour le mémoire présenté par monsieur Jean-Marie Morin, le maire d'Huberdeau, à la page 2:

1245 *Cependant, pour assurer la commutation des valves du convertisseur, un minimum de puissance doit être disponible du côté qui importe. Dans le cas du poste de l'Outaouais, cette puissance est de l'ordre de 10 % de la puissance du convertisseur, c'est-à-dire 62,5 mégawatts de production locale, qui permettrait d'importer 625 mégawatts.+

Hydro-Québec veut préciser qu'en l'absence de la ligne Chénier - Vignan, il faudrait bien au-delà de 600 mégawatts de production pour assurer le fonctionnement du poste de

1250 l'Outaouais. Ça a été décrit dans le document DA-50, dans les réponses à des questions qui ont été soulevées en première partie des audiences publiques. Donc, c'est déjà disponible auprès de la Commission.

Dans le mémoire présenté par la MRC des Laurentides, page 13, il est dit:

1255 *L'Outaouais s'autosuffit déjà à hauteur de 70 %.+

Hydro-Québec veut apporter la précision suivante: la charge de l'Outaouais, desservie principalement par les postes Vignau et Petite-Nation, est de plus de 1 150 mégawatts, alors que la production locale s'établit à 600 mégawatts.

1260 À la page 67 du même mémoire, il est dit:

*Le promoteur néglige de renforcer ou de surdimensionner l'une ou l'autre des deux lignes situées dans la même zone climatique et exposées au même risque.+

1265 Hydro-Québec veut préciser que la ligne Grand-Brûlé - Vignau sera conçue avec des critères de charge climatique plus élevés. C'est consigné dans le rapport.

À la page 70, il est dit:

1270 *Ainsi, au chapitre de la sécurité, il faut considérer la difficulté supplémentaire que pose la traversée des hauts sommets de la réserve faunique et qui exposera la ligne, de l'aveu même d'Hydro-Québec, à un problème de givre qui réduira la sécurité d'alimentation.+

Hydro-Québec veut apporter le rectificatif suivant: aucune zone de givre identifiée dans la réserve faunique n'est traversée par une variante de tracé.

1275 Alors, c'est les rectificatifs que nous voulions apporter, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

1280 Merci, monsieur Riva.

Sur ce, nous vous indiquons que la deuxième partie publique de l'audience à Huberdeau est terminée. La Commission suspend ses travaux et reprend toujours cette deuxième partie à Gatineau demain soir, et jeudi à Ripon.

1285 On vous rappelle également que le rapport de la Commission doit être déposé au plus tard le 10 février 2001 auprès du ministre de l'Environnement du Québec.

1290 Et enfin, au nom de mes collègues, nous tenons à remercier tous ceux qui ont participé à l'audience publique. Merci beaucoup.

1295 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifiée sous mon serment
d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes
sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

ET, J'AI SIGNÉ:

1300

LISE MAISONNEUVE, s.o.